

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNIE LE 24 JUIN 2024 A 19h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2024
 2. Désignation du secrétaire de séance
 3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
 4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
 5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
 6. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal
 7. Eclairage public – Décision de rallumer les candélabres
 8. Modification du tableau des effectifs – Création de poste
 9. Convention entre les communes de Vert-le-Petit et Vert-le-Grand afin de fixer les modalités administratives et financières de la commune de Vert-le-Grand pour l'utilisation de la halte-garderie Charlie Chaplin
 10. Admission de titres en non-valeur
 11. Programme immobilier Khor Immo – Dénomination de la voie
 12. Adoption des règlements des services périscolaires et extrascolaires 2024-2025
- Questions Diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Présents : M. Thierry MARAIS, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE, Maires adjoints, M. Jean-Claude QUINTARD, M. Christophe RICHARD, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVE, M. Thierry BOUGAULT, Mme Sarah STOEBNER, Mme Cynthia VERGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Éric DAGUIN (pouvoir à M SCHINTGEN), Mme Cécile GROENINCK (pouvoir à Mme PRIGENT), M. Emmanuel HUET (pouvoir à M MARAIS), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M QUINTARD), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M JOSSE), M Bruno MOÏTA (pouvoir à M NICOLAS).

Conseillers : En exercice : 19
 Présents : 13
 Pouvoirs : 6
 Votants : 19

Le quorum fixé à 10 est atteint.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude QUINTARD est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Urbanisme : M. Bruno NICOLAS

L'enquête publique pour la modification du PLU a eu lieu du 13 Mai au 20 Juin 2024. M Redon, commissaire enquêteur, nous fera un premier rapport début Juillet et la Mairie aura jusque Mi-Juillet pour donner une réponse aux commentaires du commissaire enquêteur. L'approbation de la modification du PLU devrait se faire au 3ème trimestre 2024.

Commission Scolaire périscolaire : M. Olivier JOSSE

La commission s'est réunie le 13 juin dernier et a étudié les différents règlements qui seront détaillés dans le point 12 de ce conseil.

Commission Conseil Municipal Enfants : M. Olivier JOSSE

Le 13 juin dernier, j'ai été présenté le Conseil Municipal d'Enfants aux élèves de CE1, CE2 et CM1 futurs CE2, CM1 et CM2 qui représentent le corps électoral des prochaines élections qui auront lieu le 15 octobre prochain pour élire quatre nouveaux conseillers en classe de CM1. Nous avons débattu pendant une demie heure avec les enfants et répondu à leurs questions qui concernaient à la fois le scrutin à venir et leurs préoccupations sur certains sujets tant à l'école que dans le village. Ces rencontres sont toujours intéressantes, enrichissantes et parfois déroutantes. A l'issue de cette rencontre un document leur a été remis, à lire avec leurs parents. Il leur a été également indiqué que les chartes de fonctionnement du CME et charte de conseiller CME sont disponibles sur le site internet du village.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Commission Tourisme : M Olivier JOSSE en remplacement de Mme Nicole PRIGENT

Le 10 juin dernier avait lieu une commission tourisme à laquelle j'ai assisté en remplacement de Nicole Prigent empêchée ce jour. Un bilan de l'année écoulée a été fait et des projections sur l'année à venir ont été évoquées. Une nouvelle taxe exceptionnelle « JO » a vu le jour et on ne sait si elle va durer. Les tarifs n'évolueront pas à la hausse cette année. Il est à noter que le triporteur électrique peut être mis à disposition pour nos différentes manifestations. Il représente un point itinérant d'information tourisme. Deux vidéos ont été présentées sur la promotion de la culture du cresson et du chanvre. Concernant les animations, il nous est demandé d'établir une cartographie des randonnées possibles sur notre territoire, car cela est de plus en plus demandé. La situation est un peu compliquée autour du musée Salis en raison de problèmes de succession.

Commission Culture : M Olivier JOSSE en remplacement de Mme Nicole PRIGENT

Le 11 juin dernier avait lieu une commission culture à laquelle j'ai assisté en remplacement de Nicole Prigent empêchée ce jour. Il n'y avait que 3 élus présents et plus de personnel administratif. Le Contrat Territoire Lecture a été discuté et précisé. Des dates ont été projetées pour donner du corps à ce projet qui ne reste pour le moment qu'un projet. Il nous a été assuré qu'il n'était pas question « d'absorber » les médiathèques. Un comité de pilotage se tiendra le 20 juin à la Ferté Alais à 9h30. Une augmentation progressive de l'amplitude horaire de la médiathèque CCVE va se mettre en place pour passer de 13 à 26 h d'ouverture hebdomadaire. Enfin des propositions pour renommer à parité femmes-hommes, les salles du conservatoire CCVE vont être soumises aux utilisateurs pour une mise en place dès septembre avec inauguration le 22 septembre à la suite de la balade féminine de Ballancourt. Les tarifs ne connaîtront pas d'augmentation cette année.

Commission Déchets ménagers et assimilés : M Olivier JOSSE

Elle s'est tenue le 12 juin dernier. Un bilan des collectes a été présenté avec un service qui s'améliore et peu de d'incidents à noter. Concernant la qualité du tri, elle ne paraît pas s'améliorer, mais les règles sont de plus en plus strictes. La conversion des points d'apport volontaire emballages en verres, va s'effectuer totalement d'ici la fin de l'année. Une communication sera mise en place à cette occasion. Des conventions seront présentées en conseil communautaire le 25 juin. De nouveaux contrats de ramassage et d'entretien ont été conclus.

Les cartes de déchetteries devront faire l'objet de la part des usagers d'une validation annuelle en créant un espace sur le site du SIREDOM. La procédure peut paraître complexe mais est nécessaire pour « toiler » les cartes indues qui continuent à être utilisées. Il faudra développer une communication efficace qui a déjà commencée, mais qui n'est pas simple à comprendre.

Pour ce qui est de la collecte des bio-déchets, elle ne sera effective qu'à partir de 2025, mais rien n'est arrêté pour le moment quant à sa forme.

Remarque de la semaine 25 à 37 nous repassons en ramassage hebdomadaire des ordures ménagères. Il est enfin à noter que Marielle MICHOUX quitte son poste et qu'elle sera prochainement remplacée. Mr KOELER qui avait quitté son poste sera remplacé à partir du 1 er juillet.

Commission Aménagement du Territoire – Réseaux – Gens du Voyage : M. Bruno NICOLAS

Je suis allé le 6 Juin 2024 à la Commission Aménagement du territoire – Réseaux – Gens du Voyage avec le Maire, Thierry Marais. Les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- Point d'étape sur le SCOT-AEC
- Actualités des « grands projets » :
 - Site des Casernes
 - Ferme de Bressonvilliers
 - Plateau de l'Ardenay
 - Aire de Grand passage des Gens du Voyage
- Point sur l'avancement des actions prévues en cours ou en matière de travaux

Commission Transport-Mobilités : M. Christophe RICHARD

La commission Transport-Mobilités du mardi 11 juin 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la commission transport du 27/11/23
2. Point d'information : Conclusion de l'Audit des Cars Bleus pour les Circuits Spéciaux scolaires
3. Préparation de la rentrée scolaire pour l'année 2024/2025 :
 - 3.1 Bilan de la rentrée scolaire pour l'année 2023/2024 ;
 - 3.2 Rencontres des communes, établissements scolaires et fédérations des parents d'élèves ;
 - 3.3 Tarifs pour les titres de transports scolaires pour l'année 2024-2025 et renouvellement des conventions avec les transporteurs pour la participation financière sur le coût des abonnements scolaires.
4. Préparation de la future DSP 31 du réseau de bus Essonne Sud Est, pour la période 2026-2030
5. Avancement de la mise en œuvre du SDAC/AAP « Territoires cyclables » ; organisation d'un évènement festif le 08/06
6. Étude de développement du covoiturage en Essonne, portée par le Département : état d'avancement
7. Questions diverses

A retenir pour les habitants de Vert le Grand :

Le coût de la carte SCOL'R a augmenté cette année (965,89 € pour les collégiens et les lycéens).
Mais la CCVE a augmenté sa prise en charge de sorte que le reste à charge des familles n'augmente pas.

Reste à Charge pour les familles :

- Élèves d'écoles maternelles et élémentaires : Reste à charge de 24 €.
- Collégiens non boursiers et lycéens non boursiers : Reste à charge de 50 €.
- Collégiens boursiers* et lycéens boursiers** : Reste à charge de 25 €.

*Pour les collégiens boursiers, la demande de remboursement doit être adressée à Ile de France Mobilités.

**Pour les lycéens boursiers, la demande de remboursement doit être effectuée auprès de la CCVE. La date limite de réception des demandes est fixée au 30 janvier 2025.

La CCVE prévoit également un renforcement de la communication pour que les élèves fréquentant les établissements privés puissent également bénéficier du remboursement partiel de leur carte de transport.

Les inscriptions pour la rentrée de septembre sont possibles depuis le 12 juin, mais les paiements selon les tarifs ci-dessus seront possibles à partir du 25 juin, après le vote en conseil communautaire.

Commission Usages Numériques et Actions en faveur de la Prévention et de la Sécurité : M. Christophe RICHARD

La Commission UNAPS (Commission Usages Numériques et Actions en faveur de la Prévention et de la Sécurité) s'est déroulée le mercredi 12 juin 2024 à 18h00.

L'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la commission du 8/02/2024 ;
- Évolution de la compétence aménagement numérique ;
- Présentation de la charte de gestion et des usages numériques.

Pourquoi une charte numérique ? être attentif et responsable !

- Une évolution de la charte informatique
- Un Numérique plus sûr pour tous

- Plus respectueux de l'environnement
- Un Numérique plus compréhensible

4 axes :

- Sensibilisation
- Les usagers
- La gestion des données.
- La Cybersécurité.

Pour l'instant cette charte va s'appliquer pour la CCVE et ses agents, mais nous pourrions voir par la suite, si nous souhaitons décliner notre propre charte en s'inspirant de celle de la CCVE.

Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD

Conseil Communautaire du 25 Juin 2024

Principales délibérations qui devraient être prises :

- Adhésion au groupement de commandes du CIG pour la reliure des actes administratifs.
- Modification des statuts de la CCVE pour les raisons suivantes :
 - o La reformulation quant aux libellés de compétences : les statuts doivent reprendre le libellé exact des compétences de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - o Le reclassement des compétences dans les différents blocs au regard dudit article du CGCT, ce dernier fixe limitativement les compétences pour lesquelles un intérêt communautaire peut être défini.
 - o La clarification de l'intérêt communautaire pour les compétences supplémentaires soumis à intérêt communautaire.
 - o La réécriture des compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire afin que les compétences soient plus compréhensibles.
 - o La suppression de la mention de l'arrêté préfectoral n°2029-PREF-DRCL-403 du 25 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, pour des termes plus génériques, permettant de ne pas modifier les statuts à chaque mandat.
- Attribution de fonds de concours n°1 pour des projets à rayonnement communal pour les communes de moins de 3000 habitants, dont l'enveloppe est de 80 000 €.
 - o Echarcon pour un montant de 4 295,26 € pour la fourniture de PC portables pour l'école élémentaire (PC, chariot de transport et recharge classe mobile, boîtier de filtrage des contenus) ;
 - o Champcueil pour un montant de 20 000,00 € pour la construction d'un équipement sportif de proximité ;
 - o Vert-le-Petit pour un montant de 20 000,00 € pour la création d'un nouveau restaurant scolaire ;
 - o Nainville-les-Roches pour un montant de 9 511,60 € pour la création d'une aire de jeux.

Il sera distribué 53 816,86 €.

- Attribution de fonds de concours n°2 pour des projets communaux à rayonnement intercommunal.
 - o Un projet a été déposé par Ormoy pour la rénovation des passerelles du Parc de Chateaubourg ;

Coût du projet : 85 267,03 € HT

Proposition fonds de concours 42 633,51 €

- Décision modificative pour le budget principal de la CCVE.
 - o Objet : amortissement en investissement des subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département ;
 - o Montant de 280 000 € qui sera prélevé dans le fonctionnement (nous allons percevoir plus que prévu en compensation de la TFPB).
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents (activités saisonnières) ;
- Modification des fonctions pour chaque groupe du régime indemnitaire (RHSEEP) ;
- Création d'un emploi de collaborateur de Cabinet ;
- Modification du tableau des emplois
 - o Augmentation du temps de travail de 3 agents du service d'aide à domicile ;
 - o L'agent d'accueil médiathèque la Ferté-Alais ;
 - o 3 agents pour l'ouverture du gymnase Mennecy ;

- Prise en charge des frais de repas pour les agents en déplacement (20 € par repas) ;
- Adhésion au Cerema (doc en mairie)
- Participation financière de la CCVE pour les titres de transports scolaires pour l'année 2024/2025.
- o Fixer les participations annuelles des familles pour l'année scolaire 2024/2025 pour les élèves du territoire ayant souscrit une carte Scol'R (circuits spéciaux scolaires), scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur comme suit :
 - 24 € pour les élèves de maternelle et du primaire ;
 - 50 € pour les collégiens non boursiers ;
 - 50 € pour les lycéens non boursiers ;
 - 25 € pour les lycéens boursiers.
- o Fixer les participations annuelles des familles pour l'année scolaire 2024/2025 pour les élèves du territoire ayant souscrit une « carte scolaire bus lignes régulières » ou « carte scolaire bus lignes régulières RPI » scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur comme suit :
 - 50 € pour les collégiens non boursiers ;
 - 50 € pour les lycéens non boursiers ;
 - 25 € pour les lycéens boursiers ;
- Adhésion à l'association de la Créssiculture Essonnienne.
- Attribution du fonds de concours petit patrimoine touristique 2024 (enveloppe 24 000 €)

CERNY	Restauration du lavoir communal	6 000 €
MENNECY	Restauration du mur en meulière du presbytère	6 000 €
BALLANCOURT	Rénovation et mise en valeur du blason communal	985,49 €

- Fixation des tarifs de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2025
 - o de 0.20 € pour les terrains de camping
 - o à 3,00 € pour les palaces par personne et par jour.
- Appel à projet à destination des communes et des associations dans le cadre de l'organisation d'évènements sportifs locaux à rayonnement communautaire (document en mairie).
- Nous prendrons acte :
 - o du rapport annuel sur le prix du service public d'élimination des déchets de la CCVE 2023
 - o du rapport annuel d'activité 2023 sur les aires d'accueil des gens du voyage de notre territoire.
- Approbation de la convention d'occupation et d'usage des bornes d'apport volontaire entre la CCVE et les communes membres.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIREDOM : M. Jean-Claude QUINTARD

Le conseil qui devait se tenir le 19 juin n'a pas eu le quorum. La date a été reportée le 24 juin à 12h00.

6. Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

- 17/2024 du 12 avril 2024 : Signature du contrat de cession pour le spectacle « La Valise » par l'association Mère Deny's Family dans le cadre du Festival des Arts en Vert pour un montant de 1 450 € TTC.
- 18/2024 du 22 avril 2024 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne afin de permettre l'acquisition d'équipements pastoraux ainsi que l'arrachage et la plantation de 13 arbres le long de la sente piétonne au sein du domaine de la Saussaie.

Le coût total de l'opération s'élève à 24 375,50€ HT. La subvention est sollicitée à hauteur de 50% du coût global hors taxe soit 12 187€.

- 19/2024 du 22 avril 2024 : Demande de fonds de concours n°5 relatif aux projets en lien avec le développement durable auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne afin de permettre l'acquisition d'équipements pastoraux ainsi que l'arrachage et la plantation de 13 arbres le long de la sente piétonne au sein du domaine de la Saussaie.

Le coût total de l'opération s'élève à 24 375,50€ HT. La subvention est sollicitée à hauteur de 20,50% du coût global hors taxe soit 5 000€.

- 20/2024 du 26 avril 2024 : Signature de la convention constitutive du groupement de commande entre le SMOYS et les collectivités adhérentes pour l'acquisition de l'électricité au titre de l'année 2025. Le SMOYS est désigné comme coordonnateur du groupement de commande.
- 21/2024 du 26 avril 2024 : Signature de la convention constitutive du groupement de commande entre le SMOYS et les collectivités adhérentes pour l'acquisition de gaz au titre de l'année 2025. Le SMOYS est désigné comme coordonnateur du groupement de commande.
- 22/2024 du 2 mai 2024 : Signature du contrat de cession pour le spectacle « Ne pas jeter sur la voie publique » par l'association LES ZANNI à l'occasion du Festival des Arts en Vert pour un montant de 1 820 € TTC.
- 23/2024 du 2 mai 2024 : Signature du contrat de cession pour le spectacle « Premiers printemps » par l'association SOLEIL SOUS LA PLUIE pour un montant de 1 461,18 € TTC. En raison d'une blessure de la danseuse, ce spectacle n'a pas pu avoir lieu.
- 24/2024 du 2 mai 2024 : Signature du contrat annuel de dératization de la commune proposée par la société 3DHR pour un montant de 3 495,72 € TTC. (soit 2 913,10€ HT).
- 25/2024 du 13 mai 2024 : Sollicitation auprès du Département de l'Essonne l'Aide à l'investissement Culturel 2024 au titre de la valorisation du patrimoine essonnien afin de permettre la restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie à hauteur de 20% du coût total hors taxe soit 100 000€.
- 26/2024 du 14 mai 2024 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne au titre de l'aide à la ruralité pour le projet porté par le service culture sur le thème « Education artistique et culturel en milieu naturel » qui se déroulera sur toute l'année scolaire 2024/2025 avec des intervenants extérieurs et en lien avec l'école élémentaire et la MARPA. Le coût global de ces interventions est estimé à 9 000€. La subvention est sollicitée à hauteur de 50% du coût global hors taxe soit 4 500€.
- 27/2024 du 17 mai 2024 : Signature d'un contrat de location longue durée avec la société JDC pour un terminal de paiement électronique sans fils, fixe – DESK 5000 CL d'une durée de 48 mois pour un montant de 35,88€ TTC/mois (soit 29,90 € HT/mois)
- 28/2024 du 21 mai 2024 : Signature du devis de la société SHANA Photo Edition pour le prêt de l'exposition « Nature extérieure » lors du Festival des Arts en vert sur la commune de Vert le Grand pour un montant de 1 680 € TTC.
- 29/2024 du 23 mai 2024 : Signature d'une convention avec la SEMARDEL dans le cadre d'un mécénat pour le week-end de la Fête du Sport organisé les 15 et 16 juin 2024 sur la commune de Vert-le-Grand.
- 30/2024 du 11 juin 2024 : Signature du devis de la société ABDPA pour une mission d'étude de faisabilité pour l'extension du réfectoire du groupe scolaire de la Croix Boissée de Vert le Grand pour un montant de 11 520 € TTC (soit 9 600 € HT).

7. Eclairage public – Décision de rallumer les candélabres.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 5h30. Cette décision avait été prise dans un contexte où les tarifs de l'électricité connaissent une augmentation exponentielle.

En 2024, la situation semble se stabiliser et surtout les démarches ont été engagées pour que tout le parc de l'éclairage public passe à une technologie par LED. C'est pourquoi, il est proposé de rallumer les candélabres situés sur l'espace public.

Le passage aux ampoules à LED permettra également de moduler l'intensité lumineuse afin de limiter autant que possible la gêne pour la biodiversité.

Ainsi, les candélabres situés dans la rue des Sablons et la rue de la Croix Boissée seront allumés à hauteur de 50% de la tombée de la nuit à 23h30 et de 5h30 au lever du jour.

Toutes les autres rues seront allumées à raison de 30% de la tombée de la nuit à 23h30 et de 5h30 au lever du jour. L'ensemble des rues à l'exception de la place de la Mairie verront l'intensité lumineuse baisser à hauteur de 10% entre 23h30 et 5h30.

Cette décision de rallumer l'éclairage public la nuit sur tout le territoire communal sera effective dès que les travaux de modernisation de l'éclairage public seront achevés.

Cette mesure doit permettre d'allier économie d'énergie, sécurité du territoire et respect de la biodiversité.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2022/33 relative à l'extinction de l'éclairage public sur la commune pour une phase de test entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023,

VU la délibération 2023/23 relative à l'extinction de l'éclairage public de façon permanente sur l'ensemble de la commune à compter du 1^{er} juillet 2023,

CONSIDERANT les travaux engagés relatifs à la rénovation totale du réseau d'éclairage public de la commune,

CONSIDERANT que la modernisation de l'éclairage public via la technologie des Leds permet de moduler l'intensité lumineuse des candélabres,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'allier économie d'énergie, sécurité du territoire et respect de la biodiversité,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES TIRAGE AU SORT,

DECIDE que l'éclairage public sera rallumé de façon permanente sur l'ensemble du territoire de la commune les nuits au fur et à mesure de la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public et au plus tard le 1^{er} septembre 2024 (sous réserve que soient achevés l'ensemble des travaux mentionnés).

PRECISE que les candélabres situés rue des Sablons et rue de la Croix Boissée seront allumés à hauteur de 50% de la tombée de la nuit à 23h30 et de 5h30 au lever du jour.

PRECISE que toutes les autres rues de la commune seront allumées à raison de 30% de la tombée de la nuit à 23h30 et de 5h30 au lever du jour.

PRECISE que l'ensemble des rues à l'exception de la place de la Mairie verront l'intensité lumineuse baisser à hauteur de 10% entre 23h30 et 5h30.

PRECISE que le passage piéton situé rue de la Croix Boissée restera éclairé toute la nuit à hauteur de 50% et celui de l'école situé la rue de la Poste restera éclairé toute la nuit à hauteur de 30%.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision par arrêté municipal et de prendre toutes les mesures d'information nécessaire auprès de la population.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8. Modification du tableau des effectifs – Création de poste

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Ainsi, le recrutement d'un animateur est intervenu sur un grade différent de celui qui occupait précédemment cette fonction et qui est parti à la retraite. Par conséquent, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation. Le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe sera supprimé après avoir été présenté pour avis au Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

VU le budget de la Commune,

VU le tableau des effectifs de la Commune,

CONSIDERANT l'évolution des besoins en personnel de la collectivité,

CONSIDERANT le recrutement d'un Adjoint d'Animation intervenu sur un grade différent de celui qui l'occupait précédemment,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer un poste permanent d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PRECISE pour le poste créé, que si celui-ci ne peut être pourvu par un fonctionnaire, il pourra l'être par un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Dans ce cas, le niveau de rémunération s'établira au maximum au dernier échelon du d'adjoint territorial d'animation.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

9. Convention entre les communes de Vert-le-Petit et Vert-le-Grand afin de fixer les modalités administratives et financières de la commune de Vert-le-Grand pour l'utilisation de la halte-garderie Charlie Chaplin.

A la suite de la dissolution de l'association Charlie Chaplin, l'activité de cette association (accueil périscolaire, extrascolaire et halte-garderie) a été reprise par la commune de Vert-le-Petit depuis le 1er janvier 2023.

La commune de Vert-le-Petit souhaite continuer à accueillir les enfants des communes voisines et partenaires.

En 2023, 4 enfants de Vert-le-Grand ont été accueillis par la halte-garderie Charlie Chaplin pour un total de 964 heures. Le coût pour la commune a été de 10 873€.

Commune	Nombre d'enfants fréquentant la structure	Nombre d'heures de fréquentation de la structure	Reste à charge pour les communes
Itteville	7	1599 heures	18 052€
Vert-le-Grand	4	964 heures	10 873€
Vert-le-Petit	6	1664 heures	18 786€

Pour 2024, la participation financière estimative a été fixée à 13 486€ au titre de la halte-garderie.

Le montant de cette participation sera définitivement calculé en fin d'année 2024 en fonction du nombre d'heures réelles de présence.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition de partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la dissolution de l'association Charlie Chaplin,

CONSIDERANT la reprise de l'activité de l'association Charlie Chaplin (accueil périscolaire, extrascolaire et halte-garderie) par la commune de Vert-le-Petit,

CONSIDERANT la proposition de la commune de Vert-le-Petit de poursuivre l'activité de loisirs et de halte-garderie pour les enfants dont les parents résident à Vert-le-Petit ou dans les communes avoisinantes ainsi que pour les enfants dont les parents travaillent dans les entreprises situées sur la commune de Vert-le-Petit,

CONSIDERANT que la commune de Vert-le-Grand est intéressée par cette proposition,

CONSIDERANT qu'il convient d'entériner cette proposition par la signature d'une convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la délibération fixant les modalités administratives et financières d'accueil des enfants de la commune de Vert-le-Grand au sein de la halte-garderie Charlie Chaplin de la commune de Vert-le-Petit ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que pour 2024 le montant de la participation pour la commune de Vert-le-Grand sera de 13 486€ au titre de la halte-garderie.

PRECISE que ce montant prévisionnel fera l'objet de 4 versements qui tiennent compte du réalisé de l'année 2023 soit 3292,25€ par trimestre.

PRECISE que ce montant sera ajusté en fin d'année 2024 en fonction du nombre d'heures réelles de présence pour la halte-garderie.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

10. Admission de titres en non-valeur.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal un état d'admission en non-valeur concernant des loyers de 2023 d'une société en liquidation judiciaire.

Ces états d'admission représentent un montant de 1476,00 euros.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces non-valeurs.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADMET en non-valeur les recettes communales correspondant à des loyers impayés du 3^e et 4^e trimestre 2023 pour un montant total de 1 476,00€ correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

11. Programme immobilier Khor Immo – Dénomination de la voie.

Dans le cadre du programme immobilier « Le Clos de la Pépinière » situé rue des Botteaux, mené par la société Khor Immo, il est nécessaire de donner un nom à la voie nouvelle cadastrée AB n°96 qui sera créée pour desservir les habitations.

Il est proposé de dénommer cette voie : Clos de la Pépinière.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU la décision du Conseil d'Etat en date du 2 février 1991, commune de Montgeron,

CONSIDERANT que la dénomination des rues communales relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la communes »,

CONSIDERANT que la dénomination d'une voie doit être conforme à l'intérêt public local et ne pas être de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, heurter la sensibilité des personnes et ne pas porter atteinte à l'image du village,

CONSIDERANT le programme immobilier « Le Clos de la Pépinière » mené par la société Khor Immo sur la parcelle cadastrée AB n°96,

CONSIDERANT que ce programme conduit à la création d'une voie nouvelle (cadastrée AB n°96) à laquelle il convient de donner un nom,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de nommer la voie nouvellement créée dans le cadre du programme immobilier Khor Immo, cadastrée AB n°96) : Clos de la Pépinière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

12. Adoption des règlements des services périscolaires et extrascolaires 2024-2025.

Les règlements intérieurs du centre de loisirs, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées ont été adoptés pour l'année scolaire 2023-2024. Il convient par conséquent de délibérer pour permettre leur application au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes des différents règlements relatifs au fonctionnement de l'Accueil Collectif de mineurs les Petits Loups, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées tels que joints à la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2022,

VU la délibération adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 juin 2023,

VU l'avis de la commission scolaire-périscolaire du 13 juin 2024,

CONSIDERANT que les règlements intérieurs actuels des services périscolaires et extrascolaires s'appliquent au titre de l'année scolaire 2023-2024,

CONSIDERANT qu'il est par conséquent nécessaire de mettre à jour lesdits règlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l'adoption des règlements intérieurs de l'Accueil Collectif de Mineurs les Petits Loups, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées pour l'année scolaire 2023-2024 tels que joints à la présente délibération.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

Local commercial vacant - Ex local Fromajix :

La commune a reçu la proposition d'une auto-entrepreneuse dans le secteur des plantes et des accessoires qui leurs sont liées. Elle projette de faire évoluer son entreprise et cherche pour cela un local

commercial. Si son intérêt pour le local se confirme, elle ouvrirait la boutique pour la rentrée scolaire 2024.

Terrain communal dit « La Pointe » - rue de la Croix Boissée :

Il est envisagé la vente de la partie du terrain bâti qui ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune et qui pourrait intéresser les propriétaires de la propriété voisine.

Le service des domaines a été saisi afin d'avoir une estimation de la valeur du bien.

Boulangerie :

Le dossier est passé devant le tribunal. Un nouveau boulanger devrait s'installer cet été.

Réfection de la rue de la Paix :

Le marché a été lancé. Les travaux devraient être réalisés cet été après l'intervention du SIARCE qui intervient sur les réseaux de cette rue.

Ecole maternelle :

Il est probable qu'une 4^{ème} classe ouvre à la rentrée de septembre 2024. Si cette ouverture se confirme, afin de donner les moyens de fonctionnement suffisants pour assurer un enseignement dans les meilleures conditions possibles, de nouveaux mobiliers ont été acquis.

Acquisition d'un nouveau véhicule pour les Services Techniques :

Un nouveau véhicule pour les Services Techniques est acquis afin de remplacer un ancien. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2024.

Cimetière :

Un groupe de travail est constitué afin de retravailler les règlements du cimetière et les actualiser. Les membres de ce groupe sont : Bruno NICOLAS, Simonne CADIX, Cécile GROENINCK et Thierry MARAIS.

Bourdaisière :

Problème de sécurité du lieu qui n'est pas aux normes pour accueillir des adhérents d'une association. Les pompiers nous ont transmis un état de toutes les mesures qui doivent être prises avant de pouvoir à nouveau accueillir du public dans ce lieu. Par conséquent, ce lieu doit être fermé à toute manifestation et utilisation. Les fours devront être contrôlés et un dossier de sécurité devra être constitué afin de faire passer la commission de sécurité.

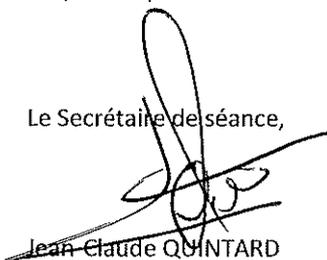
Gens du voyage :

Mercredi 12 juin, les gens du voyage se sont introduits dans l'enceinte du stade. L'intervention de la gendarmerie a permis une évacuation dans le calme.

La fête du sport :

Manifestation qui s'est bien déroulée même si le temps n'a pas été de la partie. Les activités montgolfière et structures gonflables ont dû être annulées en raison du vent et de la pluie. Elles devraient être reprogrammées le jour du forum des associations, le 7 septembre.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Claude QUINTARD

Pot de départ à la retraite de Marie-Jo OGES :

Un pot est organisé le mercredi 3 juillet à 19h00. En votre qualité d'élus vous êtes les bienvenus.

Madame Nicole PRIGENT :

Soirée jazz :

Je souhaite faire quelques remerciements, tout d'abord à Mr Souberbielle et à son ensemble de jazz pour la très belle soirée qu'ils nous ont offerte. La pluie a malheureusement gâché la participation des Grandvertois à l'évènement. Nous envisageons de la reconduire au printemps prochain.

Le Festival des Arts en Vert :

Le Festival des Arts en Vert a été lui aussi perturbé par les intempéries. Malgré cela tous les spectacles ont pu se produire. Merci à Delphine Dupuis pour le choix des spectacles, tous de qualité, qui ont été proposés, merci aux courageux spectateurs présents. Néanmoins la participation du public n'étant pas à l'attendu de l'investissement financier, la poursuite de cette manifestation sera débattue en commission.

Fête de la musique :

Un grand merci aussi à Marina Duhaa qui cette année encore a organisé à mes côtés la fête de la musique, cette fois sous le soleil.

Et enfin un grand merci à nos services techniques, très sollicités en ce mois de juin sans que toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu.

Madame Marie-France PIGEON :

Semaine bleue :

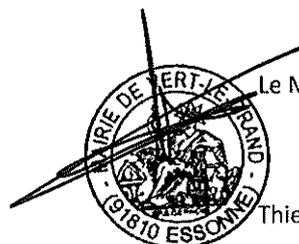
La semaine bleue se déroulera cette année la première semaine d'octobre.

Mardi 1^{er} octobre aura lieu le traditionnel thé dansant à Ballancourt précédé d'un film.

Mercredi 2 octobre, à Vert-le-Grand, il sera proposé une remise à jour du code de la route avec enfants et petits-enfants. Nous devrions avoir la présence d'une auto-école, des gendarmes et d'AXA.

La séance est levée à 20h23.

Fait à Vert le Grand, le 29 juin 2024.



Le Maire
Thierry MARAIS

